

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission des jeux de hasard et l'IBPT signent un accord pour mieux lutter contre les jeux et paris illégaux en ligne

Bruxelles, le 29 mars 2022 – Afin d'assurer un environnement de jeu sécurisé et contrôlé, les deux régulateurs ont convenu de collaborer autour de la problématique des sites illégaux de jeux et paris qui opèrent en ligne sans licence d'exploitation et n'offrent aux joueurs belges aucune protection.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, la Commission des jeux de hasard a fait de la lutte contre les sites de jeux et de paris illégaux une de ses priorités. Lorsqu'elle constate une offre illégale en Belgique, la Commission peut infliger des amendes administratives mais elle peut aussi placer le site illégal sur liste noire et inviter les fournisseurs d'accès à Internet à en bloquer l'accès. L'an dernier, la Commission a ainsi placé 122 sites sur sa liste noire. Les joueurs qui se connectent sur un de ces sites voient alors s'afficher une page stop spécifique signalant que le site en question est illégal. Il arrive cependant que la Commission éprouve des difficultés à faire bloquer l'accès à ces sites.

Grâce au nouveau protocole, elle pourra désormais compter sur l'intervention de l'IBPT qui mettra son expertise et son assistance technique à sa disposition et qui sensibilisera les opérateurs du secteur des communications électroniques à l'occasion de différentes campagnes.

Selon Magali Clavie, présidente de la Commission des jeux de hasard, « cette synergie entre régulateurs permettra d'intensifier et d'optimiser la lutte contre le fléau que représente le jeu illégal ;.. c'est d'autant plus important qu'on estime que près d'un quart des joueurs ont déjà joué sur des sites illégaux, parfois sans même être conscients de l'illégalité à laquelle ils participent ».

Un échange régulier d'informations sur ces problématiques aura lieu entre les deux institutions pour améliorer continuellement cette collaboration.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82
www.ibpt.be



Magali Clavie | Présidente
Commission des jeux de hasard
T 0475.765179
www.gamingcommission.be

